



INTERNATIONAL TATTOO EXHIBITION

17, 18 & 19 SEPTEMBRE 2021

PARC DES EXPOSITIONS

DEMANDE D'ADMISSION

NE PAS ÉCRIRE ICI - Cadre réservé au comité d'organisation

N° IDENTIFIANT (ne rien inscrire dans ce cadre)	N° stand	Statut	V <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>
	Surface	m ²	N° de facture
	N° client	Date	

Document à retourner à : Tarbes Expo Pyrénées Congrès - International Tattoo Exhibition
 Boulevard du Président Kenendy - 65000 TARBES
 Contact : T. 09 72 11 00 30 - commercial@tarbes-expos.com

Raison sociale

Nom du shop

Adresse

Adresse de facturation (si différente)

Code Postal Ville

TVA Intracommunautaire : Siret :

Tél. fixe .. / .. / .. / .. / .. Tél. portable .. / .. / .. / .. / .. Fax .. / .. / .. / .. / ..

E-mail@.....

Site Internet

Facebook

Instagram

Nombre de tatoueurs sur le stand:

Noms des tatoueurs:

RÈGLEMENT				
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
10071	65000	00002000330	17	TPTARBES
IBAN : FR76 1007 1650 0000 0020 0033 017				CODE BIC : TRPUFRP1

VOTRE RÉSERVATION

PRESTATION OBLIGATOIRE	NOMBRE	PRIX UNITAIRE € H.T	TOTAL H.T
Droits d'inscription	1	X 100 €	= 100 €

LOCATION D'ESPACE TATOUEUR	NOMBRE	PRIX UNITAIRE € H.T	TOTAL H.T
Surface de 9 m² (3x 3m) Comprenant un branchement électrique (mono 15 amp) + 1 rampe de spots + 1 table + 1 chaise + 1 kit d'hygiène	X	200 €	=

LOCATION D'ESPACES MERCHANDISING	NOMBRE	PRIX UNITAIRE € H.T	TOTAL H.T
Surface de 9 m² Comprenant un branchement électrique (mono 15 amp)	X	250 €	=
Surface de 18 m² Comprenant un branchement électrique (mono 15 amp)	X	350 €	=
Surface de 27 m² Comprenant un branchement électrique (mono 15 amp)	X	400 €	=
Surface de 36 m² Comprenant un branchement électrique (mono 15 amp)	X	450 €	=

Participation aux Battles OUI NON

TOTAL H.T	
TVA 20 %	
TOTAL TTC	
Accompte 30 %	
Solde à régler TTC	

Les tatoueurs, exposants s'engagent à respecter les normes d'hygiènes en vigueur, et devront disposer, le jour de la manifestation, de leur document de déclaration en préfecture et de leur attestation de formation à l'hygiène. Cette dernière sera à afficher visiblement sur le stand pendant toute la durée de la manifestation.

Le tatoueur sera tenu comme seul responsable des effractions cutanées réalisées durant le salon.

**Il est interdit de tatouer des personnes mineures même accompagnées d'adultes.
L'accès des animaux à l'International Tattoo Exhibition est interdit.**

- L'exposant déclare avoir pris connaissance du Règlement Particulier de l'International Tattoo Exhibition et du Règlement Général des Foires et Salons de France, disponibles sur le site internet : www.americansaloon.fr/international-tattoo-exhibition .
- L'exposant s'engage à participer au International Tattoo Exhibition 2021 sous réserve d'admission par les organisateurs, et à se conformer aux prescriptions du Règlement Général de l'International Tattoo Exhibition disponible sur le site www.americansaloon.fr/international-tattoo-exhibition, qui pourra par ailleurs faire l'objet de modifications ultérieures jugées opportunes par les organisateurs du International Tattoo Exhibition.
- L'exposant s'engage expressément :
 - à maintenir son stand ouvert et approvisionné pendant les horaires d'ouverture de l'International Tattoo Exhibition ;
 - à ne procéder au démontage de son stand qu'à partir du dimanche 19 septembre 2021 à 19h.
 - à ne pas percer, pointer, agraffer, coller les cloisons. Toute détérioration sera facturée.

RÈGLEMENT À RETOURNER SIGNÉ

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise, précédés de la mention « Lu et approuvé »